



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**2021/5**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six janvier à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Érald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jackie ROY  
Madame Fatiha ZERAOULA donne procuration à Madame Cécile GRAU  
Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile GRAU  
Madame Christine MARECHAL, donne procuration à Monsieur Érald GAST  
Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jackie ROY  
Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Érald GAST  
Monsieur Pierre POUILLEY donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER  
Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA  
Madame Pascale DOMECH donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Étaient absents : Monsieur Olivier AMANS

Secrétaire de séance : Madame Cécile GRAU

Date de convocation : 19 Janvier 2021

**Objet : Dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Equipements des Territoires Ruraux DETR 2021 pour la réhabilitation du réseau électrique école Les Avelines / Priorité n°2.**

La ville de Lavelanet dispose de plusieurs écoles, notamment l'école maternelle Les Avelines. Cette dernière est située Rue Jean Baptiste Clauzel à 09300 Lavelanet. L'école accueille les enfants en classe de Maternelle pour le cycle des apprentissages premiers (petite section, moyenne section et grande section d'école maternelle). Le nombre d'enfants s'élève à 56.

Créée dans les années 1960, le bâtiment n'est plus conforme en matière de réseaux d'électricité et d'éclairage. Ainsi, il convient de réaliser des travaux de réhabilitation qui se caractérisent par :

- remplacement du tableau général – TBGT,
- des éclairages des salles, des bureaux, accueil et de la salle de restauration,
- éclairage de sécurité (blocs secours d'indication d'évacuation des lieux).

Le montant des travaux mentionnés susdits s'élève à hauteur de 13 090 € HT soit 15 708 € TTC. Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'une part le plan de financement suivant et d'autre part de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux, pour un montant total de subvention de 6545 €.

Tableau récapitulatif de l'opération globale.

Description	Montant (HT)
Travaux	13 090 €
<b>Total</b>	<b>13 090 € HT</b>

Financeurs	Montant en Euros	%
<b>Etat – DETR 2021</b>	<b>6 545 €</b>	<b>50 %</b>
Ecole		
<b>Autofinancement</b>	<b>6 545 €</b>	<b>50 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 090 €</b>	<b>100%</b>

Par conséquent, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Oui l'exposé de son Président,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à la majorité des suffrages exprimés (**25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Pascale DOMECH).

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire telles présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 et pour un montant de 6545 €,
- **CONFIRME** que les crédits concernant les actions listées ci-avant, seront prévus au(x) budget(s) correspondant(s),
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire  
Marc Sanchez

